

PAR COURRIEL

Québec, le 18 février 2025

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Leader parlementaire  
Assemblée nationale du Québec  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 4 février 2025, le député de Taschereau inscrivait au feuilleton une question demandant de confirmer si le projet de périnatalité sociale, le Lotus, obtiendrait son financement pour l'année 2025-2026.

Ce projet est financé depuis 2021-2022 à la hauteur de 238 078 \$ par année par l'entremise du Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024 (PASBEF). Ce financement a d'ailleurs été reconduit pour une année supplémentaire, en 2024-2025. De plus, le soutien au projet Lotus a été bonifié, pour cette même année, d'une somme additionnelle de 104 147 \$. Le financement se décline ainsi :

Financement projet Lotus – PASBEF	
2021-2022	238 078 \$
2022-2023	238 078 \$
2023-2024	238 078 \$
2024-2025	238 078 \$
2024-2025	104 147 \$ (bonification)

... 2

Le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît l'apport essentiel du projet Lotus dans l'accompagnement des mères en situation de vulnérabilité de la grossesse jusqu'aux 5 ans de l'enfant, leur permettant un accès à des soins de santé et rassemblant les différents acteurs du réseau de la santé et du communautaire afin d'offrir un continuum de services de proximité.

L'information au regard du financement pour l'année 2025-2026 sera communiquée dès que possible au projet Lotus.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-00687